



Saint-André, le mercredi 19 mars 2025

Joé BEDIER
Maire de Saint-André
Président du CCAS

A

Manuel Valls
Ministre des Outre-Mer
Hôtel de Montmorin
27 rue de Oudinot
75 358 Paris SP 07

Nos réf. : DG/Cab/GG/2025

Objet : Demande de fonds social d'urgence Post Cyclone Garance – modalités du FSOM

Monsieur le Ministre des Outre-Mer,

Le vendredi 28 février 2025, l'île de La Réunion a été durement frappée par le cyclone Garance, qui a balayé les régions Est et Nord du territoire avec des pluies torrentielles et des vents dépassant les 200 km/h. Ce phénomène météorologique d'une rare violence a causé des dégâts considérables, notamment en arrachant plus de 200 toitures. À ce jour, nous avons recensé plus de 600 signalements relatifs à des destructions totales ou partielles de logements.

Monsieur le Ministre, en ma qualité de maire de la commune de Saint-André, je vous ai interpellé lors de la réunion tenue en préfecture sur la nécessité impérieuse de mettre en place un fonds social exceptionnel d'urgence. Ce fonds permettrait de venir en aide aux familles sinistrées, en particulier celles qui, ne disposant pas de ressources financières suffisantes ni de couverture assurantielle, se retrouvent aujourd'hui dans une détresse profonde face à la destruction de leur habitat.

Face à l'ampleur des dégâts, notre capacité d'intervention reste très limitée. La commune de Saint-André a déjà mobilisé une enveloppe de plus de 1,5 million d'euros dans le cadre du budget 2025, mais ces moyens demeurent insuffisants pour couvrir les besoins des 200 familles privées de toit.

Je constate depuis une augmentation significative des besoins sociaux d'urgence. La précarité grandissante, aggravée par une conjoncture économique difficile, impose une réponse rapide et adaptée pour soutenir les administrés les plus vulnérables.

Un fonds social d'urgence nous permettrait de répondre de manière immédiate aux besoins essentiels suivants :

- La prise en charge des besoins de première nécessité (matelas, petits équipements électro, etc.) ;
- La mise à disposition de matériels pour réparer les habitations endommagées ;
- La reconstruction des toitures des maisons non assurées.

L'absence de réponse rapide à cette situation critique aggrave la détresse des familles, notamment celle des enfants, dont les conditions de vie se sont considérablement dégradées. Ce soutien financier exceptionnel offrirait à ces familles un minimum de stabilité et de dignité, tout en témoignant de la solidarité et de l'engagement de l'État envers les territoires ultramarins et les populations en difficulté.

Par ailleurs, lors de votre dernière visite à La Réunion, vous aviez annoncé la mise en place d'un Fonds Social d'Outre-Mer (FSOM) destiné précisément à répondre à ce type de situation d'urgence. Pouvez-vous nous confirmer dans quels délais et sous quelles modalités ce fonds pourrait être activé afin de venir en aide rapidement aux familles sinistrées de Saint-André ?

Conscient des contraintes budgétaires pesant sur l'État, je reste néanmoins convaincu que votre engagement en faveur des territoires et des populations les plus fragiles permettra de trouver une solution adaptée à cette situation d'urgence.

Dans l'attente de votre retour, et en espérant une réponse favorable à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Copie au :

- **Préfet de La Réunion**
- **Sous-Préfet de l'arrondissement Est**

Joé Bédier
Maire de Saint-André
Joé Bédier
Maire de Saint-André
Le Maire

Joé BEDIER